

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-HONORÉ-DE-TÉMISCOUATA
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCOUATA

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata tenue à la salle du conseil, le lundi 4 mars 2019 à 20 heures, suivant les dispositions du Code municipal du Québec.

À laquelle sont présents :

Le maire	Richard F. Dubé		
Les conseillers et conseillères :			
Siège no 1	Jimmy Plourde	Siège no 4	vacant
Siège no 2	Carole Desbiens	Siège no 5	Nicholas Dubé
Siège no 3	Laurette Lévesque	Siège no 6	absent

Les membres présents forment quorum sous la présidence de monsieur le maire.

Lucie April, directrice générale est aussi présente ainsi que trois (3) autres personnes.

La séance débute par le mot de bienvenue du maire.

19-03041 Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que le conseil adopte l'ordre du jour en laissant le point « Affaires diverses » ouvert. Le projet d'ordre du jour a été envoyé à chaque résidence.

19-03042 Procès-verbal de la réunion du 4 février 2019

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 février 2019, soit adopté tel que rédigé.

19-03043 Comptes du mois de février 2019

La liste des comptes de février a été étudiée par les membres du conseil lors d'une réunion de travail tenue le 28 février dernier et elle est lue à cette réunion. Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que ces comptes soient approuvés:

Comptes à payer au 28 février 2019	54 851,20 \$
Comptes payés d'avance	42 516,81 \$
TOTAL	<u>97 368,01 \$</u>

19-03044 Rapport trimestriel et bilan

Le rapport trimestriel et le bilan au 28 février 2019 sont lus par Lucie April, directrice générale.

19-03045 Rapports des réunions et suivi des dossiers

Les personnes suivantes font rapport des réunions qui ont eu lieu pendant le dernier mois et du suivi des dossiers en cours:

- a. Par Richard F. Dubé :
- MRC de Témiscouata, le 11 février ;
 - Formation sécurité publique - communication en cas de sinistre le 7 février ;
 - Rencontre entre le conseil et la RIDT le 19 février ;
 - Réunion d'information pour la route 185 et le député le 25 février ;

- b. Par Carole Desbiens :
- Réunions et Carnaval de l'Association sportive ;
- c. Par Lucie April :
- Formation sécurité civile - Centre aux sinistrés le 19 février ;
 - Table des officiers municipaux le 20 février ;

19-03046 Demande d'aide financière AIRRL - 2

ATTENDU QUE le conseil municipal a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports (MINISTÈRE) pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du MINISTÈRE ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante : l'estimation détaillée du coût des travaux ;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Laurette Lévesque, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

19-03047 Annexe au rapport financier 2018 - appropriation des surplus

Lucie April, directrice générale dépose une annexe au rapport financier 2018. On y trouve le résultat des services taxés séparément, du comptoir postal, du service incendie fusionné, le programme TECQ, le camp de jour, les dépenses de chauffage du garage, des emprunts et le calcul des surplus à réserver.

Selon les résultats avant vérification, un surplus de 284 942 \$ est prévu, excluant les affectations en moins et en plus aux réserves déjà prévues au budget.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que l'annexe soit approuvée par le conseil municipal.

Il est également résolu que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata affecte les sommes suivantes aux surplus réservés de la façon suivante :

- RÉSERVE ENTRETIEN ÉGOUT : augmentation de la réserve de 25 404 \$ pour un total de 134 557 \$;
- RÉSERVE DETTE ÉGOUT : augmentation suite au résultat 2018: 3 737 \$ pour un solde de 57 691 \$;
- SERVICE INCENDIE : augmentation du surplus de 31 023 \$ pour un total de 42 154 \$;
- RÉSERVE POUR VÉHICULES : augmentation de la réserve pour Véhicules de 14 784 \$ pour un total de 152 008 \$;
- Diminution de la réserve pour matières résiduelles de 6 776 \$ pour un solde de 8 593 \$;

Après les affectations et le résultat de l'année 2018, le surplus libre s'élève à 485 412 \$ et les surplus réservés à 645 133 \$.

Les résultats pourront changer suite à la vérification par les comptables.

19-03048 Utilisation Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 254 548 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2018;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Municipalité sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU'un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

Pour ces motifs, sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement et adopté que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

19-03049 Utilisation des revenus de taxes sur carrières-sablières 2018

ATTENDU QUE la Municipalité a comptabilisé un montant de 12 418,38 \$ comme revenus provenant de la taxe sur les carrières-sablières en 2018;

ATTENDU QUE les normes comptables exigent que la Municipalité indique, par résolution, comment elle a utilisé cette taxe;

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata confirme qu'elle a utilisé la taxe pour des dépenses suivantes :

- Entretien des véhicules de voirie d'été 15 000 \$

Il est également résolu que ces dépenses n'ont pas fait l'objet d'autres subventions des gouvernements.

19-03050 Heures supplémentaires des responsables de l'entretien des routes - en hiver

ATTENDU QUE les contrats de travail des employés au déneigement comportent la clause suivante :

« Les heures supplémentaires ne seront pas payées par la municipalité, elles seront prises en congé à un moment qui convient à la municipalité. Sauf pour les journées fériées de Noël ou du jour de l'An qui seront payées temps double, en argent ou en temps, lorsqu'il sera de garde. »

ATTENDU QUE l'hiver 2018-2019 a été exceptionnellement exigeant, il a débuté tôt et n'a pas laissé de repos aux employés du service de déneigement, particulièrement au responsable, Jonathan Bérubé;

ATTENDU QUE l'équipe a été réduite à deux reprises sur un mois, puis deux semaines à cause de congés des chauffeurs;

ATTENDU QU'il est difficile de trouver de la main-d'œuvre pour les remplacements;

ATTENDU QUE le responsable et le mécanicien ont été payés pour leurs heures, à temps simple, pendant l'absence d'un chauffeur;

ATTENDU QU'ils demandent d'être payés pour leurs heures même quand l'équipe est complète;

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la municipalité change les conditions du responsable de l'entretien des routes et du mécanicien, en ajoutant la clause suivante :

Pendant la période hivernale (1^{er} novembre au 10 avril), le responsable de l'entretien des routes et le mécanicien pourront se faire payer un maximum de 55 heures par semaine.

19-03051 Proclamation de la Semaine de la santé mentale 2019

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la santé mentale se déroule du 6 au 12 mai;

CONSIDÉRANT QUE le thème « Découvrir c'est voir autrement » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population;

CONSIDÉRANT QUE favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata proclame la semaine du 6 au 12 mai 2019 « Semaine de la santé mentale » et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices de l'astuce *Découvrir c'est voir autrement*.

19-03052 7^e Rendez-vous québécois du Loisir rural

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrive Dave Hammond, animateur communautaire, au colloque organisé par l'Association québécoise du loisir municipal et l'URLS à l'intention des travailleurs en loisir municipal.

Le colloque appelé 7^e Rendez-vous québécois du Loisir rural a lieu à Chandler, du 7 au 9 mai 2019.

Les frais d'inscription (30\$), de kilométrage, de repas et de logement seront remboursés à la réception des pièces justificatives.

Le covoiturage est à privilégier.

19-03053 Démission - Richard Belzile, conseiller au siège no 4

Lucie April, directrice générale et présidente d'élection déposent une lettre par laquelle Richard Belzile, conseiller au siège numéro 4, démissionne.

Une élection partielle doit être tenue. La date du scrutin doit être fixée parmi les dimanches compris dans les quatre mois de cet avis, soit le 30 juillet.

La directrice avise le conseil que la date retenue est le dimanche 26 mai, en conséquence les candidats pourront déposer leur déclaration de candidature entre le 12 et le 26 avril 2019.

19-03054 Ajout d'une partie du nouveau développement résidentiel au périmètre urbain - demande à la MRC de Témiscouata

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata a acheté les terrains pour prolonger la rue Caron sur une longueur d'environ 690 mètres;

ATTENDU QUE les premiers terrains (environ 7 terrains) pourraient être desservis par le réseau d'égout, puisque la pente serait suffisante;

ATTENDU QUE pour prolonger le réseau d'égout, il est nécessaire de prolonger le périmètre urbain.

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata demande à la MRC de Témiscouata de modifier le schéma d'aménagement pour inclure une partie du nouveau développement appelé « Domaine du Bocage » au périmètre urbain, avec un zonage résidentiel.

19-03055 Engagement d'une firme d'ingénieurs – prolongement du réseau d'égout sur la rue Caron

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Nicholas Dubé, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata engage Actuel conseil de Pohénégamook pour réaliser les plans du réseau d'égout à construire pour prolonger la rue Caron. La dépense est estimée à 7 612 \$.

Cette dépense sera financée par le montant réservé au bilan : 55-991-51 - Réserve pour projets spéciaux, dont le solde est de 96 336 \$.

19-03056 Demande d'un certificat d'autorisation

Sur la proposition de Carole Desbiens, appuyée par Laurette Lévesque, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata dépose une demande d'autorisation au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques afin de prolonger le réseau d'égout sur la rue Caron.

Lucie April, directrice générale est autorisée à signer la demande pour et au nom de la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata.

19-03057 Engagement d'un arpenteur

Sur la proposition de Nicholas Dubé, appuyée par Jimmy Plourde, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata engage André Pelletier, arpenteur géomètre de Pelletier et Labrie afin de réaliser les plans de cadastre du secteur résidentiel du projet de développement à réaliser sur les lots achetés récemment, lot 6 251 989. Cette dépense est estimée à : 11 100 \$ pour 12 terrains.

Cette dépense sera financée par le montant prévu aux prévisions budgétaires : 72-629-00-762 - Nouveau développement dont le solde est de 20 000 \$.

19-03058 Modifications à la salle du conseil

ATTENDU QU'afin de répondre aux besoins du conseil et du personnel de la Municipalité, que les travaux suivants soient réalisés :

- Remplacer la porte-accordéon par un mur et une porte double vitrée;
- Construire des murs pour fermer un troisième bureau, de la largeur pour inclure la fenêtre et libérer la porte du bureau de l'animateur communautaire;
- Remplacer l'ameublement par des tables plus petites afin de les placer en table de conférence et les déplacer en table du conseil, dans la salle Charles-Morin pour les séances publiques;
- Ajouter une porte entre la salle de conférence et l'entrée du bureau;
- Repeindre l'entrée du bureau et la salle de conférence.

Sur la proposition de Jimmy Plourde, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement qu'afin de respecter la rotation des entrepreneurs locaux, que Réno-Construction S.D. inc. soit engagé pour effectuer ces travaux.

Cette dépense sera financée par le montant prévu aux prévisions budgétaires, poste no 72-190-00-711 : 2 500 \$ et si ce n'est pas suffisant, en partie par le montant prévu aux prévisions budgétaires au poste no 72-701-20-712 - dont le solde est de 23 000 \$.

19-03059 Formation Gestion de l'intervention pour le Sauvetage nautique /
glace / riverain

Sur la proposition de Laurette Lévesque, appuyée par Carole Desbiens, il est résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata inscrive quatre (4) pompiers maximum à la formation Gestion de l'intervention pour le Sauvetage nautique / glace / riverain, offerte par Sauvetage nautique inc. La date et l'adresse au Témiscouata seront déterminées ultérieurement. Le cout a été estimé à 200 \$ par participant.

19-03060 Période de questions

Les invitations suivantes sont faites aux membres du conseil :

- Consultation sur le Plan de développement de la Zone agricole (PDZA), le jeudi 14 mars à 13 h 30 au Centre d'études collégiales du Témiscouata, 71-A, rue Pelletier, quartier Cabano;
- Rencontre avec les urbanismes de la MRC pour la zone autoroutière et le secteur résidentiel, le mercredi 6 mars à 13 h 30 pour préparer les demandes au MAMOH;

À 21 heures 10, Richard F. Dubé donne la parole à l'assemblée pour la période de questions. Les sujets discutés sont, entre autres : salle du conseil, carnaval : pas de souper au centre communautaire, cartes le vendredi, échancier pour les travaux à la route 85, maisons vendues, numérotation civique, vitesse des véhicules de déneigement.

FERMETURE DE LA RÉUNION

Il est 21 heures 40, Richard F. Dubé, maire lève la séance.

ADOPTÉ UNANIMEMENT

Je, Richard F. Dubé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

Richard F. Dubé, maire

Lucie April, directrice générale